



Réouverture des établissements scolaires le 11 mai Une prise de risque sanitaire considérable

La reprise à marche forcée envisagée pour les écoles maternelles et élémentaires est à la fois inacceptable et impossible à mettre en œuvre dans les délais prévus et dans un cadre sanitaire totalement flou.

Le Premier ministre a confirmé que les élèves en élémentaire et maternelle seront les premiers à reprendre le chemin de l'école. Cette reprise présentée impose l'urgence aux écoles en faisant peser la responsabilité sur les directeurs, les enseignants et les collectivités, notamment par la mise en place d'un protocole sanitaire. Rien n'est dit ni sur les personnels vulnérables (malades, femmes enceintes, personnels de plus de 60 ans...) ni sur les parents d'enfants scolarisés

Il reste donc pour ces élèves les gestes barrières de base, c'est-à-dire le lavage des mains et le respect de la distanciation physique. Or, nous savons que la distanciation physique ne sera pas appliquée par les élèves et que le lavage des mains reste hypothétique compte-tenu des réelles difficultés d'approvisionnement en eau courante durant la période actuelle.

Autres questions qui sont restées sans réponses :

- Comment comprendre qu'on demande que les activités sportives collectives soient interdites et que l'exécutif envisage que les enfants fassent eux des activités sportives organisées par les collectivités territoriales ?
- Comment comprendre un déconfinement différencié en fonction de l'évolution de l'épidémie dans notre académie mais une réouverture de toutes les écoles maternelles et élémentaires dès le 11 mai et voire du collège de St Barthélémy avec l'accord du Recteur sans l'assentiment du vice-recteur (**à quoi sert-il finalement ?**)
- Comment accepter que pour la société en général, les regroupements soient limités à 10 personnes et que dans les écoles et établissements, la taille du groupe soit fixée à maximum de 15 ?
- Pourquoi faire entrer les plus jeunes en premier ?
- Qui fournira les masques obligatoires aux collégiens ?
- Qu'en est-il des élèves de 4ème et de 3ème ?
- Quels critères seront prioritaires pour le choix des élèves en présentiel (catégories sociales, difficultés scolaires, structure familiale, profession des parents) ?
- Qu'en est-il des garderies et de la restauration scolaire et du transport d'élèves et ceux présentant un handicap ?
- Quel critère sera le plus important pour déterminer si la Guadeloupe sera « classée en vert » ?
- Quel encadrement juridique est-il prévu pour les personnels en cas de maladie contractée en service ?
- Dans le cadre du travail à distance, quelle prise en charge pour le matériel et la connexion ?

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS – SE-UNSA
Immeuble JABOL 1, rue de la Clinique 97139 Les Abymes

☎ : 0590 82 22 04 📠 : 0590 83 08 64 📞 0690 84 82 04

971@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/guadeloupe>



Réouverture des établissements scolaires le 11 mai Une prise de risque sanitaire considérable

Pour le SE-Unsa Guadeloupe, il conviendrait de considérer cette année scolaire comme une année spéciale et travailler à la mise en place d'un protocole pédagogique strict pour préparer la rentrée de septembre, compte-tenu du retard accumulé pendant cette période particulière.

Et, l'académie aura besoin de tous ses personnels et ce n'est pas la position prise par le ministère de l'éducation et le recteur. En effet, **au CTA du 24 avril**, il a été annoncé la fermeture des postes d'enseignants, (**ULIS, SEGPA, Rased**) chargés de répondre aux besoins éducatifs particuliers de tous les élèves et en particuliers ceux des élèves fragiles.

Le calendrier imposé par le gouvernement est loin des problématiques scolaires et sociales.

L'école n'est pas une garderie qui pourrait se transformer en un dangereux réservoir du covid19.



Secrétaire Académique du SE-Unsa Guadeloupe

Joel Jacobson 06 58 64 215 1

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS – SE- UNSA
Immeuble JABOL 1, rue de la Clinique 97139 Les Abymes

☎ : 0590 82 22 04 📠 : 0590 83 08 64 📞 0690 84 82 04

971@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/guadeloupe>